



Envoyé en préfecture le 24/05/2022

Reçu en préfecture le 24/05/2022

Affiché le **24 MAI 2022**

ID : 085-200023778-20220519-DL_2022_04_08-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE
du "Pays de Saint-Gilles-Croix-de-Vie Agglomération"
Séance du 19 mai 2022

République Française

Département
de la Vendée

Canton de
SAINT HILAIRE DE RIEZ

"PAYS DE SAINT-GILLES-
CROIX-DE-VIE
AGGLOMERATION"

Siège :

4 rue du Soleil Levant
CS 63669
85 806 Saint Gilles Croix
de Vie Cedex

Effectif légal du Conseil :
47

Membres en exercice : 47

Membres présents : 37

DELIBERATION
n° 2022 - 04 - 08

L'an deux mille vingt-deux, le 19 mai, le Conseil du Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération, dûment convoqué le 12 mai, s'est réuni au Golf du Pays de Saint Gilles à L'Aiguillon sur Vie, sous la présidence de Monsieur François BLANCHET.

Conseillers communautaires présents : André COQUELIN, Francine ZIMMERLIN, Yann THOMAS, Séverine BESSONNET LE CLECH, Dominique BRET, Frédéric FOUQUET, Jean-Baptiste RABINIAUX, Dominique MALARY, Thierry FAVREAU, Patricia ROUVREAU, Jean CANTIN, Philippe MOREAU, Sonia CHARLOS, Isabelle TESSIER, Stéphane GUIBERT, Muriel HABERT, Laurent DURANTEAU, Isabelle DURANTEAU, Xavier BERNARD, Hervé BESSONNET, François BLANCHET, Denise RENAUD, Thomas PERROCHEAU, Nicole BOULINEAU, Joël GIRAUDEAU, Béatrice JUSTIN, Jérôme MESNARD, Kathia VIEL, Jean-Yves LEBOURDAIS, Jocelyne PICCIONI SERVADEI, Jean-Pierre STEPHANO, Chantal GREAU, Olivier ROBIC, Valérie VECCHI, Jean SOYER, Lucien PRINCE, Maryse AUGUIN.

Conseillers communautaires absents et excusés : Céline DELOMME, Thierry BIRON, Catherine GALAND, Laurent REIGNIEZ, Christine BERNARD, Dominique SIONNEAU, Christine CRESTOIS, Evelyne CHAUVEL, Laurent BOUDELIER, Vincent PIPAUD.

Pouvoirs : Céline DELOMME à Frédéric FOUQUET / Catherine GALAND à Philippe MOREAU / Christine BERNARD à Laurent DURANTEAU / Dominique SIONNEAU à Hervé BESSONNET / Christine CRESTOIS à Kathia VIEL / Evelyne CHAUVEL à Jean-Yves LEBOURDAIS / Laurent BOUDELIER à Valérie VECCHI.

Philippe MOREAU est désigné secrétaire de séance.

**Fluidification du marché du travail sur le Pays de
Saint Gilles Croix de Vie : création d'un portail
internet pour l'emploi**

Sur le Pays de Saint Gilles Croix de Vie, comme dans beaucoup d'endroits en France, la situation de l'emploi est paradoxale : d'un côté, des personnes ont des difficultés à trouver un emploi, et, de l'autre, des entreprises peinent à recruter faute de candidats.

Les outils classiques de communication sur les offres d'emploi ne suffisant pas, la Communauté d'Agglomération souhaite lancer sa propre plateforme digitale (appelée, par exemple, www.emploi-payssaintgilles.fr), qui permettrait de satisfaire à la fois les entreprises qui veulent recruter localement, mais aussi les habitants qui préfèrent travailler près de chez eux.

L'entreprise informatique SmartForum, basée à Paris, a mis au point une solution numérique innovante, laquelle permet de collecter, sur un territoire géographique précis, toutes les offres d'emploi, de stage, de formation, qui sont publiées actuellement de manière très éclatée sur plus de 400 sites (Pôle Emploi, APEC, Jobijoba, Monster, etc.).

Ainsi, avec le portail de la Communauté d'Agglomération www.emploi-payssaintgilles.fr, serait considérablement fluidifié le marché local de l'emploi, puisque chacun aurait accès à l'ensemble des offres d'emploi proposées dans les 14 communes du Pays de Saint Gilles Croix de Vie.

Les avantages seraient nombreux pour les entreprises :

- valoriser l'emploi sur le territoire,
- rapprocher les habitants des employeurs locaux,
- rendre plus visibles les offres d'emploi des entreprises du Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération,
- trouver plus facilement des candidats locaux.

Il y aurait également des bénéfices pour les habitants du Pays de Saint Gilles Croix de Vie :

- de plus en plus désireux de travailler près de chez eux, les habitants auraient accès, en un seul clic, à toutes les offres d'emploi existantes sur le Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération,
- la plateforme simplifierait les recherches et les démarches des demandeurs d'emploi,
- les offres de stage des entreprises pour les étudiants et les scolaires seraient recensées sur le site, offrant alors une forte visibilité qu'apprécieraient certainement les familles.

Par la mise en relation Entreprises-Population, la Communauté d'Agglomération serait, elle aussi, gagnante dans cette opération :

- facilitation du quotidien d'une partie de la population,
- apport de services aux entreprises,
- dynamisation de l'emploi local,
- renforcement de l'attractivité du territoire,
- mise en lumière de l'action des élus en faveur de l'emploi.

Dans un deuxième temps, d'autres services pourraient être développés sur la plateforme : CVthèque des candidats, fonctionnalité « CV Catcher », création de CV en ligne, actualités de l'emploi, etc..., avec, à terme, la possibilité de créer un Espace Candidats et un Espace Employeurs.

A ce jour, seulement une centaine de Collectivités en France (sur un total de 35.000) ont créé, via la solution de SmartForum, leur propre portail numérique consacré à l'emploi. En Vendée, la Communauté de Communes Sud Vendée Littoral l'a fait récemment, et les retours sont excellents.

En Pays de la Loire, 6 autres Collectivités se sont lancées dans l'opération :

- la Communauté de Communes Châteaubriant Derval (44),
- la Communauté de Communes Loire layon Aubance (49),
- la Communauté d'Agglomération de Laval (53),
- la Communauté d'Agglomération du Choletais (49),
- Angers Loire Développement (49),
- la ville du Mans (72).

Pour mettre en place cette plateforme, il n'est pas besoin de mobiliser le Service Informatique de la Communauté d'Agglomération. La solution est livrée clé en main et mise à jour automatiquement.

Le coût s'élève à 7 000 € HT / an pour un engagement d'un an, ou bien 6 500 € HT / an si la Communauté d'Agglomération s'engage pour 3 ans.

Saisi de la question le 6 avril 2022, les membres du Groupe de Travail « Développement Economique » ont émis un avis favorable sur le sujet.

**Le Conseil Communautaire,
Dûment convoqué,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.5216-1 et suivants, et L.5216-5 I 1°,

Vu la proposition, en date du 3 mars 2022, de la société SmartForum (Groupe HelloWork), spécialisée dans la création de plateformes numériques pour l'emploi local,

Vu l'avis favorable du Groupe de Travail « Développement Economique » du 6 avril 2022,

Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire du 28 avril 2022,

Vu le rapport,

Considérant l'intérêt de la création d'un portail internet local dédié à l'emploi, à destination des entreprises et des habitants du Pays de Saint Gilles Croix de Vie,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

Article 1 : APPROUVE la création d'un portail internet local dédié à l'emploi, à destination des entreprises et des habitants du Pays de Saint Gilles Croix de Vie ;

Article 2 : PRECISE que la validation de l'offre de la société SmartForum de mise en place et d'exploitation d'une plateforme numérique consacrée à l'emploi local pendant 1 an, pour un prix de 7 000 € HT, eu égard à son montant, relève de la compétence du Président ;

Article 3 : AUTORISE Monsieur le Président, ou son représentant, à signer les documents, conventions et contrats s'y rapportant.

Fait et délibéré,
Les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme,

Certifié exécutoire par le Président compte tenu :

- de la transmission au contrôle de légalité le : 24 MAI 2022
- de l'affichage le : 24 MAI 2022
- de la publication sur le site www.paysaintgilles.fr le : 24 MAI 2022

Givrand, le 24 mai 2022

Le Président,

François BLANCHET



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification. Cette juridiction peut être saisie par voie postale ou par le biais de l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site : www.telerecours.fr.